

**COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 6 AOUT 2013**

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille treize, le six août à 14 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 3 août 2013, se sont réunis en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique HERAUD, Béatrice TURBE, Annick DEVAUD, Evelyne CLERC, Claude CHAUVEAU et Dominique BAESJOU ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Tony BERTHELOT, Claude BRULLON, Jacques DURET et Eric LAUNAY.

Etaient absents excusés : Madame Nicole SINGER ainsi que Messieurs Rémy PALITO et Alain CLEMENT.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LAUNAY.

Pouvoir : Monsieur PALITO à Monsieur RAYTON  
Monsieur CLEMENT à Monsieur BERTHELOT

Assistaient à la séance : Madame Catherine COPPIN, Directrice Générale des Services et Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de Direction.

**1 – URGENCE DE LA QUESTION**

Monsieur le Maire rappelle que le PAPI labellisé de l'île de Ré prévoit entre autres protections la construction d'une digue sur la levée des Habitants, zone par laquelle l'eau est rentrée sur la Commune de La Couarde lors de la tempête Xynthia provoquant la séparation physique du nord et de sud de l'île.

Etant donné que la réalisation de ces travaux n'est prévue qu'à long terme, il explique qu'il souhaite proposer la remise au « goût du jour » les « corvées » historiques qui consistaient à un nombre d'heures de travail dû par chaque habitant à l'entretien des digues de protection de l'île. Il ajoute que cette action serait réalisée en parallèle des motions déjà prises en juin 2013 tant par la Commune de La Couarde-sur-Mer que par la Communauté de Communes de l'île de Ré.

Monsieur le Maire estime également urgent de réaliser une digue à Goisil, même si elle n'est pas définitive, du fait de l'impact sur le futur PPRL d'une absence totale de protection.

Madame CLERC ajoute que les marées d'équinoxe se rapprochent et que, déjà fin août, une marée à fort coefficient est prévue.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, compte tenu de l'approche des grandes marées, du bénéfice d'une telle réalisation pour la protection de la population insulaire et de la mobilisation actuelle, le Conseil Municipal unanime juge urgente la question inscrite à l'ordre du jour, à savoir « construction d'une digue de second rang ».

## **2 – CONSTRUCTION D'UNE DIGUE DE SECOND RANG**

Monsieur le Maire rappelle le travail de mobilisation mené par les élus de l'île de Ré depuis la communication par les services de l'Etat de la carte des niveaux d'eau simulés encas de survenance d'un évènement de type Xynthia plus 20 cm au large : une réunion publique au Bois-Plage le 5 juillet qui a mobilisé plus d'un millier de personnes et deux nouvelles réunions en août, l'une hier à nouveau au Bois-Plage et l'autre le 8 août qui se déroulera à Ars.

Il explique que Ré n'est pas le seul territoire à se voir menacé par un futur Plan de Prévention des Risques (PPRL) et cite les exemples, non exhaustifs, du Mont-Saint-Michel, de Carnac, de Noirmoutier et d'Arles.

Monsieur le Maire expose qu'il est paru urgent aux élus rétais de se faire entendre et de faire entendre la motivation de la population et urgent de construire des digues pour empêcher la submersion de l'île ; c'est ainsi qu'il a été décidé d'agir et de construire la digue de Goisil conformément au projet inscrit dans le PAPI de l'île de Ré d'autant que La Couarde est située au centre de l'île, que c'est le point de liaison entre le nord et le sud du territoire et que c'est la Commune qui a été le plus touchée par Xynthia, même si par chance aucun décès n'a été à déplorer.

Il informe le Conseil Municipal que la construction de cette digue en gabions débutera dès que l'Assemblée délibérante en aura décidé ainsi et qu'il est prévu que les finitions soient réalisées par les habitants volontaires vendredi 9 août 2013 à partir de 18 H 00, sachant que la presse nationale pourrait être présente.

Il explique que l'objectif visé par une telle action est de démontrer l'aberration des fondements politique de la circulaire du 27 juillet 2011 et faire infléchir le pouvoir central avec l'émergence d'un collectif national.

Monsieur le Maire explique également que les digues n'ont pas de propriétaire connu et que la procédure de « biens sans maître » apparait comme pouvant leur être appliquée, ce qui aboutirait à définir l'Etat comme propriétaire exclusif au bout de une année de recherches infructueuses.

Il donne ensuite la parole à Monsieur BERTHELOT qui s'appuie sur un plan de la zone de travaux pour expliquer le choix de l'assise le long du bassin d'hivernage et la pose de gabions prévue pour une cote d'élévation de 5 mètres NGF sur un linéaire de 190 mètres. Il indique que la pose des gabions devrait être terminée vendredi matin pour que les habitants puisse réaliser la finition calcaire à la pelle.

Il s'agit pour Monsieur BERTHELOT de montrer qu'avec de la volonté, il est toujours possible de réaliser une action bénéfique pour tous.

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée délibérante que la décision qu'il lui soumet est illégale car la procédure administrative qui dure entre 12 et 18 mois ne sera pas respectée. Il indique néanmoins que les matériaux prévus ont déjà été utilisés dans des dossiers similaires mais avec autorisation administrative et qu'une procédure de régularisation sera entamée au plus tôt.

Monsieur LAUNAY propose de profiter de la visite du Président de la République à La Roche-sur-Yon pour l'inviter à participer avec les habitants à la construction de la digue de Goisil.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, considérant l'urgence de protéger la population rétaise, le Conseil Municipal unanime décide de construire une digue de second rang à Goisil au niveau de la Levée des Habitants, sachant que les travaux de finition seront réalisés par la population.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 14 H 35

*Affiché le 6 août 2013.*